

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2025

N°DCM-2025-013

OBJET :

FINANCES

Compte administratif 2024

Budget annexe cinéma

Membres en exercice : 27

Membres présents : 17

Membres votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq le trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 25 février 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. MARTINON représenté par M. CURNILLON - Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme BAS DESFARGES - M. DI CARLO représenté par M. MORIN - Mme COUTURIER représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par M. JACQUARD - M. DUPUPET représenté par M. PERREAULT - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. JANNET représenté par M. LEGRAS.

Absent : néant.

Madame Annie ROBIN est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORIN pour la présentation du compte administratif 2024 :
Ce budget concerne exclusivement l'exploitation de l'activité du cinéma l'Etoile et ne comporte donc pas de mouvements en section d'investissement en 2024.

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2024 se sont élevées à la somme de 159 860,38 € (l'excédent de fonctionnement 2023 reporté s'élevant à 49 499,78 €) et les recettes à la somme de 153 948,75 €.

Les dépenses de fonctionnement 2024 concernent :

- Les charges à caractère général : 159 752,49 € (dont le réseau Féliciné, la location de films, la SACEM, et depuis le 1^{er} septembre la DSP CinéOde).
- Les charges de personnel : 106,67 € (indemnité régisseur).
- Autres charges de gestion courante : 1,22 €.

Les recettes de fonctionnement 2024 concernent :

- Les ventes de produits et prestations : 93 845,75 € (entrées et abonnements).
- Les subventions d'exploitation : 60 103,00 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 43 588,15 €.

... / ...

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Philippe PERREault et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour, le Maire sort de la salle au moment du vote),

APPROUVE le compte administratif 2024 du budget annexe cinéma ci-dessus détaillé.

Ainsi délibéré le 3 mars 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance
Annie ROBIN

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Annie Robin, the secretary of the meeting.

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : 10/03/2025

Et dépôt en Préfecture
Le : 10/03/2025

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.